



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/646

Attribution de subventions d'investissement pour un montant global de 30 000 euros à l'association Musée urbain Tony Garnier (MUTG) pour l'entretien et la restauration des 25 peintures murales de la Cité HBM (Lyon 8ème) sur la période 2021-2026 – Approbation et autorisation de signature de la convention d'application correspondante - Opération n°08SUBMTG : « Musée urbain Tony Garnier - Subvention d'équipement 2021-2026 petit entretien des murs peints » - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00005

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/646 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR UN MONTANT GLOBAL DE 30 000 EUROS A L'ASSOCIATION MUSEE URBAIN TONY GARNIER (MUTG) POUR L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES 25 PEINTURES MURALES DE LA CITE HBM (LYON 8EME) SUR LA PERIODE 2021-2026 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION CORRESPONDANTE - OPERATION N°08SUBMTG : « MUSEE URBAIN TONY GARNIER - SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2021-2026 PETIT ENTRETIEN DES MURS PEINTS » - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-3, PROGRAMME 00005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Musée urbain Tony Garnier - Subvention d'équipement 2021-2026 » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Enveloppes Culture 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 00005.

L'association Musée Urbain Tony Garnier, créée en 1992, a pour objectif la promotion du Musée et de l'œuvre de Tony Garnier, urbaniste d'avant-garde, et figure centrale de l'histoire architecturale et sociale de Lyon.

Le « Musée urbain Tony Garnier » regroupe des éléments artistiques et patrimoniaux de natures différentes et de statuts variés, mais qui, tous situés au sein de la Cité HBM (Habitations Bon marché) conçue par l'architecte Tony Garnier, présentent une grande cohérence de sens et une valeur historique, patrimoniale et sociale exceptionnelle.

Cet ensemble est composé de la Cité HBM Tony Garnier, inaugurée en 1934 et propriété de Grand Lyon Habitat, de 25 peintures murales réalisées sur les murs pignons des immeubles et assorties d'une signalétique d'interprétation en direction des publics, d'un appartement-témoin des années 30 et d'un espace d'accueil au public (boutique, espace d'exposition, salles pédagogiques).

Les rapports entre la Ville de Lyon et l'association sont notamment régis par une convention cadre pluriannuelle, signée le 25 septembre 2018 et prorogée par avenant jusqu'au 31 décembre 2021, par délibération n° 2020/187 du 28 septembre 2020.

Cette convention cadre a pour objet de définir les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association pour les années 2018 à 2021, et le champ précis du soutien de la Ville de Lyon, autour des activités suivantes :

- au titre du fonctionnement : la gestion du lieu et la médiation culturelle ; l'animation territoriale de proximité à travers la participation du MUTG aux partenariats locaux et projets du territoire et l'activité de recherche et de vulgarisation scientifique en vue d'une restitution aux publics ;
- et au titre de l'investissement : la conservation des murs peints permettant la mise en valeur et la présentation de l'œuvre de Tony Garnier.

En contrepartie, la Ville de Lyon apporte son soutien à l'association, en lui attribuant une subvention de fonctionnement, inscrite chaque année au budget primitif de la Ville. Pour l'année 2021, la ville versera une subvention de fonctionnement de 90 000 € qui sera soumise au même Conseil municipal dans le cadre de la délibération d'attribution de subventions à divers organismes pour l'exercice 2021.

La Ville de Lyon attribue, en outre, à l'association une subvention d'investissement pour la réalisation de différentes interventions nécessaires à la conservation des murs peints (lavage, nettoyage, reprise des peintures, retouches ponctuelles des supports, remise en état des textes de présentation, et toute autre intervention qui s'avèrerait nécessaire, notamment en lien avec la signalétique), étant précisé que le mandatement de cette subvention intervient sur présentation des factures acquittées relatives aux travaux entrepris.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique patrimoniale de la Ville de Lyon et présente l'intérêt communal suivant : conservation des murs peints permettant la mise en valeur et la présentation de l'œuvre de Tony Garnier, architecte dont les réalisations ont marqué l'histoire de Lyon et constituent un élément majeur du patrimoine lyonnais. Elles participent, ainsi, à la valorisation du quartier des États-Unis, à sa fréquentation par les visiteurs et au rayonnement du territoire lyonnais.

Dans ces conditions, et compte tenu de l'intérêt culturel et patrimonial que représentent les activités de cette association, je vous propose d'attribuer, au Musée Urbain Tony Garnier, une enveloppe de subventions d'investissement d'un montant global de 30 000 € pour l'entretien et la restauration des 25 peintures murales de la cité HBM (Lyon 8^{ème}) sur la période 2021-2026.

L'octroi de cette subvention pluriannuelle d'investissement, financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3 « Enveloppes Culture 2021-2026 », programme 00005, implique la signature d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et le Musée Urbain Tony Garnier.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une enveloppe de subventions d'équipement à hauteur de 30 000 € est allouée à l'association Musée Urbain Tony Garnier dans le cadre de l'entretien et de la restauration des 25 peintures murales de la Cité HBM (Lyon 8^{ème}) sur la période 2021-2026. Le lancement de l'opération n° 08SUBMTG « Musée urbain Tony Garnier – Subvention d'équipement 2021-2026 » est approuvé.

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Enveloppes Culture 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 00005.

- 2- Le projet de convention d'application, établi entre la Ville de Lyon et l'association Musée Urbain Tony Garnier, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00005, AP n° 2021-3, opération n° 08SUBMTG, et sera imputée sur l'article 2324, fonction 314, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 5 000 €;
 - 2022 : 5 000 €;
 - 2023 : 5 000 €;
 - 2024 : 5 000 €;
 - 2025 : 5 000 €;
 - 2026 : 5 000 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET